

Les opérateurs et adjoints chefs de salle
Sapeurs pompiers professionnels
CTA/CODIS 33

A

Monsieur le Directeur Départemental du SDIS 33
Colonel DECELLIERES

Bordeaux, Le 9 mars 2016.

Monsieur le Directeur Départemental,

L'ensemble des agents du CTA/CODIS vous contacte directement par le biais de ce courrier, car les moyens mis à notre disposition pour vous informer ne nous ont pas permis d'obtenir à ce jour, de réponses à nos inquiétudes.

En effet, les opérateurs et adjoints chefs de salle du CTA/CODIS souhaitent vous alerter sur la situation préoccupante de ce groupement.

Pour mémoire, 95 agents sapeurs pompiers professionnels du SDIS 33 se partagent les postes d'opérateurs et d'adjoints chefs de salle.

En ce qui concerne l'année 2015, ces agents ont servis 285 753 appels qui ont abouti à la réalisation de 105 317 interventions.

Notre hiérarchie nous rappelle régulièrement, et à juste titre, que nous occupons des postes à forte responsabilité avec une des plus importantes sollicitations quotidiennes du département. Souvent comparé aux centres d'incendie et de secours, le CTA/CODIS ne jouit pourtant pas des mêmes reconnaissances et traitements, à savoir :

- Les problèmes de gestion sur les plannings :

- Pas d'accès au planning annuel.
- Pas de communication avec le service.

- Les nominations et la responsabilité :

- Très peu d'agents du CTA/CODIS sont nommés aux grades de caporal, caporal-chef, sergent et adjudant.
- Les indemnités de responsabilité au sein du CTA/CODIS sont très variables pour un même grade.

- La durée du contrat :

- Ces agents font partie intégrante du SDIS 33, et sont les seuls à devoir 5 ans à une affectation contre 3 ans en centre d'incendie et de secours.

Cette démarche est soutenue par une large majorité du personnel. Elle a pour but de rétablir une communication pragmatique entre les différents acteurs du CTA/CODIS. Elle est envisagée dans un but constructif.

Le manque grandissant de communication et de reconnaissance au sein du CTA/CODIS mène à une tension inutile et contre productive, et malgré tout, les opérateurs et adjoints chefs de salle continuent d'œuvrer avec professionnalisme et font tout leur possible pour garantir l'efficacité du service public et apporter la meilleure réponse à la population... mais jusqu'à quand ?

Nous ne pourrions être tenus seuls responsables de la dégradation de la qualité du service rendu, compte tenu du rapport EDEN et de nos multiples relances.

Ainsi, nous souhaitons officiellement, que des représentants des agents du CTA/CODIS vous rencontrent afin de nous apporter des réponses et sortir de cette impasse.

Dans cette attente, veuillez agréer Monsieur le Directeur Départemental, l'assurance de notre dévouement.

Les opérateurs et adjoints chefs de salle